

A l'initiative de l'Association pour l'Etude des Risques du travail (A.L.E.R.T.)

L'ALERT¹,

Le Syndicat CGT de la Centrale Nucléaire de Chinon²

L'association Santé et Médecine du travail (SMT)³

Le Syndicat National des Médecins EDF-GDF (GNC-CGT)⁴

Le Groupement pour l'Information sur l'Energie Nucléaire (GSIEN)⁵

L'Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest (ACCRO)⁶

(premiers signataires)

lancent un appel en commémoration de Tchernobyl

La précarisation du travail dans le nucléaire : inhumaine pour les travailleurs dangereuse pour la sûreté

Tchernobyl est considéré comme le symbole de ce qui n'arrivera pas en France... Et l'anniversaire de Tchernobyl est marqué par de multiples commentaires autour de l'insécurité des centrales encore en fonctionnement à l'Est, comme si, chez nous, tout problème était désormais résolu. Pourtant, en France aussi, il y a lieu d'être inquiet.

UNE ORGANISATION DU TRAVAIL INHUMAINE...

Tout d'abord, l'inhumanité des conditions de vie, de travail et d'emploi des quelque 25 à 30 000 travailleurs d'entreprises sous-traitantes qui assurent les tâches de maintenance des parties irradiées des centrales nucléaires doit être publiquement dénoncée. La maintenance ne peut se faire sans intervention humaine. Cette intervention est capitale pour le maintien en état des centrales et la prévention des accidents nucléaires. Elle consiste à vérifier régulièrement conduites et robinets, tuyaux, cuves et couvercles.

Or, il s'agit d'interventions au coeur des centrales, là où la radioactivité contamine toutes les structures, et où elle ne cesse d'augmenter avec le vieillissement des installations nucléaires.

Plus de 80 % des travaux de maintenance, soit des millions d'heures de travail, sont sous-traités à plus de 1 200 entreprises différentes, le plus souvent organisées en cascade de sous-traitance. Les travailleurs qui effectuent ces travaux sont dits « travailleurs extérieurs » parce qu'ils ne sont pas salariés EDF et ne sont pas représentés dans les institutions des centrales (sections syndicales, comité d'entreprise, CHSCT). Directement Affectés aux Travaux sous Rayonnements (DATR), ils reçoivent plus de 80 % de la dose collective annuelle d'exposition aux rayonnements ionisants.

Comment en est-on arrivés là?

LA GESTION DE L'EMPLOI PAR LA DOSE

Pour sauvegarder devant l'opinion l'image du nucléaire comme énergie non polluante, EDF a créé un système de gestion de l'emploi par la dose qui exclut les travailleurs extérieurs dès qu'ils ont épuisé ce qui n'est plus une limite d'exposition aux rayonnements ionisants mais un « crédit d'irradiation ». Ces travailleurs risquent alors d'être interdits de centrale, ce qui signifie pour nombre d'entre eux mise au chômage, total ou partiel.

Ce système de gestion de l'emploi par la dose fonctionne par interconnection informatique entre un enregistrement individuel cumulé des doses reçues par les travailleurs « extérieurs » dans les centrales et un fichier nominatif des travailleurs de la maintenance directement affectés aux travaux sous rayonnements. Ce dernier fichier est tenu, en dehors de tout contrôle paritaire, public ou médical, par une filiale commerciale du Groupement Intersyndical des Industries du Nucléaire (GIIN) au statut juridique imprécis. L'accord de la Commission Nationale Informatique et Libertés a été obtenu par EDF d'une part, et par le GIIN d'autre part, en jouant sur l'opacité des questions touchant à la radioprotection. L'objectif affiché - la maîtrise des

1- Annie Thébaud-Mony : 45 21 23 39

2- Michel Lallier : 16 47 98 95

3- Jocelyne Machefer : 16 43 23 22 77

4- Alain Carré : 46 77 98 70

5- Monique Sené : 44 27 15 60 ou 60 10 03 49

6- David Boilley : 16 31 93 06 34

La précarisation du travail dans le nucléaire

expositions individuelles - ne disant évidemment rien sur le moyen d'y parvenir. Or celui-ci ne consiste pas en une maîtrise des expositions aux postes de travail mais dans la sélection des hommes en fonction de la dose.

Ce système assure un fractionnement des expositions entre de très nombreux travailleurs contraints à un travail intermittent, ce qui signifie des revenus très irréguliers pour un nombre croissant d'entre eux. EDF se désintéresse totalement du devenir des salariés en limite de dose. Ni l'inspection du travail ni la médecine du travail n'ont les moyens d'assurer correctement le suivi de ces salariés.

EDF peut ainsi afficher non seulement qu'aucun travailleur ne dépasse les limites en vigueur, mais encore que très peu d'entre eux atteignent la future norme prévue de 20 mSv. Ainsi sous le prétexte apparent de la protection de la santé de ces salariés, on en arrive à la sélection des emplois par la dose, qui exclut ceux ayant dépassé ce niveau de dose. Ils subissent le préjudice d'emploi quand ils ont atteint la limite d'exposition sans bénéficier d'aucune instance de recours contre l'arbitraire de cette gestion des emplois.

AU NOM DE LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL

Ces travailleurs sont également soumis à une forte mobilité, à une intense flexibilité du temps de travail, à la pression de délais impossibles à tenir, à une délégation de responsabilité de tout ce qui concerne la sécurité impossible à concilier avec le poids des contraintes de tous ordres qui pèsent sur eux. Au nom de la productivité du travail, l'exploitant EDF a fait de la maintenance une activité saisonnière entre avril et octobre. Dans cette période EDF impose à ses sous-traitants un rythme et des délais de réalisation des opérations de maintenance qui rend impossible le respect de la législation du travail. Quant à la période d'inactivité forcée, elle constitue d'abord un préjudice financier important pour les travailleurs eux-mêmes, mais elle représente aussi une charge pour la collectivité puisque l'indemnisation est partiellement ou totalement supportée par les ASSÉDIC. C'est une manière de reporter les coûts indirects du nucléaire sur la société française dans son ensemble.

Ces travailleurs DATR effectuent les tâches dangereuses nécessaires à la maintenance des centrales, supportent l'exposition aux rayonnements ionisants, dans des conditions particulières (pics d'exposition, expositions combinées aux rayonnements et à d'autres toxiques) dont les effets sur la santé n'ont jamais été étudiés à ces niveaux.

Travailleurs « extérieurs », ils sont exclus du statut de ces autres travailleurs du nucléaire que sont les agents EDF. Ces derniers, en revanche, bénéficient d'un statut qui, outre des garanties sociales et d'emploi, comporte des formes institutionnalisées de contrôle des conditions et de l'organisation du travail prévoyant une réelle intervention des salariés. Non statutaires, les travailleurs « extérieurs » n'y participent pas.

LA SÛRETÉ EN PÉRIL...

Le 26 avril 1988, deux ans, jour pour jour, après la catastrophe de Tchernobyl, survenait le suicide de Valeri Legassov, membre de l'Académie des Sciences de l'ex-URSS. Son testament éclaire les causes de cet accident nucléaire, en particulier le bilan des violations des règles de sécurité au nom de la « productivité du travail » et d'une certaine logique gestionnaire qu'il n'a pu remettre en cause, en dépit de la conscience qu'il avait de la montée des périls.

En France, aujourd'hui, les travailleurs « extérieurs » du nucléaire sont ceux qui connaissent le mieux la réalité concrète de la maintenance des installations. Mais cette connaissance est éclatée entre ces milliers de salariés d'entreprises différentes, ayant des statuts différents, ne travaillant, pour certains, que quelques semaines par an, et dans des centrales différentes.

Sur les sites des centrales, la mémoire concrète des modalités d'usage et de la maintenance du système de production nucléaire tend à disparaître, cette mémoire industrielle construite au fil des années et détenue par les travailleurs des sites. La vision qu'en ont les agents EDF devient essentiellement administrative puisqu'ils sont désormais cantonnés aux tâches de préparation, prescription et contrôle du travail, celui-ci étant effectué par les travailleurs « extérieurs ». Certes, EDF a conçu un système d'identification des équipes chargées de telle ou telle tâche, ce qui lui permet en cas d'incident de désigner « l'erreur humaine » et ceux qui sont « coupables » de cette erreur. Cela lui permettra également de dégager sa propre responsabilité si un accident grave se produit.

Pourtant, comme Valeri Legassov l'avait compris pour Tchernobyl et le nucléaire dans son pays, les « incidents » qui d'ores et déjà se multiplient dans les centrales françaises ne sont pas le fait d'erreurs humaines isolées mais découlent de l'organisation sociale du travail elle-même, régie par une logique gestionnaire dont le leitmotiv est la diminution des coûts de maintenance.

LE SUICIDE COMME ULTIME ACTE DE RÉVOLTE

Depuis le début de 1995, sept salariés de la sous-traitance du nucléaire, intervenants sur le site de Chinon, se sont donnés la mort. On peut se poser la question du rôle de la précarité économique, de l'enfermement dans la solitude professionnelle et des contradictions insurmontables entre les contraintes imposées par EDF et les besoins les plus élémentaires de la vie familiale.

Les associations et syndicats signataires de ce communiqué veulent sensibiliser la presse et l'opinion publique sur cette évolution humainement inacceptable et totalement irresponsable du point de vue de la sûreté nucléaire.

La société française peut-elle admettre que ce « droit à l'énergie » tel que défendu par le lobby nucléaire passe par la mise en place d'une classe de travailleurs exclus du droit du travail et privés de fait de la citoyenneté sociale, travailleurs préposés aux travaux irradiés nécessaires au maintien du parc nucléaire français ?

Faudra-t-il un accident majeur pour que s'arrête cette course en avant collectivement suicidaire que constitue la quête sans fin des gains de productivité ?

Les signataires de cet appel demandent,

- un statut collectif de tous les travailleurs du nucléaire, quelles que soient les entreprises dont ils sont salariés, statut qui garantisse à chacun un emploi et un salaire décent, des conditions de vie et de travail socialement acceptables, statut qui doit être élaboré dans le cadre d'une négociation collective associant des représentants de tous les salariés concernés ;
- la déconnection des fichiers dosimétriques et de gestion des emplois ;
- l'inscription des rayonnements ionisants sur la liste des travaux dangereux pour lesquels il est interdit d'utiliser des travailleurs temporaires ;
- l'interdiction de la sous-traitance en cascade, l'arrêt des marchés au forfait et l'introduction de « clauses sociales » dans la réglementation des marchés de sous-traitance.

Au delà de ces propositions, la société française ne peut faire l'économie d'un débat démocratique sur le nucléaire, débat qui prenne en compte non seulement le coût financier, les dangers et impasses de l'ensemble de la filière nucléaire, mais aussi les coûts humains actuels et potentiels, en donnant pleinement la parole à ces travailleurs du nucléaire qui sont aujourd'hui privés de droit d'expression sur leurs conditions du travail et sur l'organisation sociale de la production nucléaire dont ils sont les acteurs principaux.

Vient de paraître n° 43 « Toxicomanie : substitution »

Pratiques



**Un regard critique
sur les problèmes de santé
une revue indépendante**

Déjà parus : Santé-Immigration (24), Santé : les marchands d'illusion ? (25), Violences (26), Prague 91 (27-28), Ethique-Médecine-Démocratie (29), Images du corps (31 et 32), Les pirates du secret médical (33), Repères pour une politique de santé (35), Confrontations (36), L'erreur en médecine (37), Choisir sa mort (38), L'hôpital (39), Les réseaux (40), Théâtre et médecine (41), La presse médicale (42), Toxicomanie : substitution (43).

A paraître : « L'accès aux soins : inclure ou exclure » (44), « Anthropologie et médecine » (45).

Le numéro : 50 F jusqu'au n° 33, 65 F à partir du n° 34 + 8 F (frais d'envoi), commande à adresser à **Pratiques** - 52, rue Galliéni - 92240 Malakoff

Tél. : (16) 1 46 57 85 85 - Fax : (16) 1 46 57 08 60

Communiqué de la conférence de presse, qui s'est tenue à Paris le 6 Mai 1996

La précarisation du travail dans le nucléaire : inhumaine pour les travailleurs dangereuse pour la sûreté

Les travaux de maintenance des centrales nucléaires sont aujourd'hui assurés par 25 à 30 000 travailleurs "extérieurs" de plus de 1 200 entreprises différentes, dans le cadre de marchés passés au forfait et attribués au "moins disant", en dépit du discours affiché d'EDF sur le partenariat. Les salariés doivent jongler avec des horaires totalement anarchiques, des déplacements incessants entre les centrales, des temps d'attente imposés par les exigences administratives EDF, des délais de réalisation au plus juste... et l'exposition aux rayonnements ionisants.

Le travail en zone irradiée est réparti entre ces milliers de travailleurs intermittents, directement affectés aux travaux sous rayonnements (DATR). Un système de gestion de l'emploi par la dose exclut du travail ceux qui ont subi les plus fortes irradiations... Ainsi, sous le prétexte apparent de la protection de la santé de ces salariés, EDF peut ainsi afficher des doses individuelles moyennes en-dessous des normes en vigueur.

Depuis le début de 1995, sept salariés de la sous-traitance du nucléaire sur le site de Chinon, se sont donnés la mort. On peut se poser la question du rôle de la précarité économique, de l'enfermement dans la solitude professionnelle et des contradictions insurmontables entre les contraintes imposées par EDF et les besoins les plus élémentaires de la vie familiale.

En France, aujourd'hui, les travailleurs "extérieurs" du nucléaire sont ceux qui connaissent le mieux la réalité concrète de la maintenance des installations. Mais cette connaissance est éclatée entre ces milliers de salariés d'entreprises différentes, ayant des statuts différents, ne travaillant, pour certains, que quelques semaines par an, et dans des centrales différentes.

Il n'y a plus sur les sites des centrales une mémoire transmissible du savoir-faire concret de la maintenance du nucléaire, construite au fil des années et détenue par les travailleurs des sites. La vision que les agents EDF ont de cette maintenance est de plus en plus administrative. Certes, EDF a conçu un système d'identification des équipes chargées de telle ou telle tâche, ce qui lui permettra, si l'accident se produit, de dégager sa responsabilité en désignant des "coupables" sous prétexte d'erreur humaine.

Les associations et syndicats signataires de ce communiqué veulent sensibiliser la presse et l'opinion publique sur une situation humainement inacceptable et critique pour la sûreté nucléaire. Des mesures d'urgence doivent être prises contre cette évolution.

Voir article p.61

Réunion de l'Association SMT le 29 juin 96 de 10h à 17h, à l'hôtel Scipion 13 rue Scipion, Paris 5^e (métro Gobelins ou Censier-Daubenton)

Thèmes :

- Devant la montée de la précarisation, quelles évolutions s'imposent pour le métier de médecin du travail ?
- Quelles sont les perspectives après le Congrès de médecine du travail de Paris ?
- Les Cahiers SMT n° 9, évaluation, bilan.

La réunion est ouverte à tous les adhérents SMT et à tous les sympathisants (participation aux frais 100,00 F si non adhérent).

Réponse souhaitée (Ass. SMT, 25 rue Edmond Nocard 94410 Saint Maurice) :

* Je participerai à la réunion du Samedi 29 juin 96 de 10h à 17h

OUI

NON

* Je mangerai sur place

OUI

NON

Nom : _____ Adresse : _____